

**PROCÈS-VERBAL DE LA 26^e ASSEMBLÉE ANNUELLE
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

Procès-verbal de la vingt-sixième (26^e) assemblée annuelle du Régime de retraite des employés et employées de l'Université Laval (RREEUL) tenue le mardi 18 septembre 2018, à 11 h 45, à l'amphithéâtre Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval.

Les membres suivants du Comité de retraite sont présents, soit :

M. Guy Allard
M. Luc Brouillette, vice-président
M. Gilles Dion
M. Frédéric Lebel
M. Yvan Pépin, président
Mme Fabienne Rivard
Mme Suzanne Thivierge

M. Martin Latulippe, secrétaire

Sont également présents à titre d'invités :

M. Francis-Carl Rivard, actuaire, Trinome Conseils
Mme Hélène Bond, gestionnaire, Placements, Bureau du Fonds commun de placement

Un total de soixante-douze (72) participants ont assisté à l'assemblée annuelle. De ce nombre, cinquante-huit (58) sont des participants actifs et quatorze (14) sont des participants à la retraite (non actifs).

1. Ouverture de l'assemblée

Le président du Comité de retraite, M. Yvan Pépin, propose l'ouverture de la vingt-sixième (26^e) assemblée annuelle du Régime et souhaite la bienvenue aux participants.

Il présente les membres actuels du Comité.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté à l'assemblée et il est adopté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la vingt-cinquième assemblée annuelle du Régime

Le procès-verbal de la vingt-cinquième (25^e) assemblée est adopté à l'unanimité tel que déposé. Il était accessible sur le site Web du Régime.

4. Rapport du président du Comité de retraite

Le président résume les faits saillants de l'administration du RREEUL au cours de l'exercice financier 2017, soient :

1. Le Comité s'est réuni à six reprises au cours de l'année pour le suivi régulier et quelques dossiers particuliers;
2. De nombreuses versions des évaluations actuarielles ont été produites dans le cadre du processus d'application de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite;
3. La performance de la caisse en 2017 est de l'ordre de 12,5 %;
4. L'embauche de la firme Morneau Shepell afin de procéder à la révision de la politique de placement et l'élaboration de la politique de financement;
5. La réorganisation du travail au niveau de la structure de gouvernance du Comité de placement;
6. Le nombre de dossiers individuels traités est similaire à celui de l'exercice précédent (environ 740);
7. Les activités de préparation à la retraite.

Le président explique sommairement le fonctionnement d'un régime de retraite en termes de financement et d'évolution de sa maturité.

Le président termine son rapport en remerciant les autres membres du Comité pour leur implication de même que les équipes du Bureau de la retraite et du Fonds commun de placement pour leur professionnalisme.

5. Données financières

5.1 Situation financière (évaluation actuarielle)

M. Francis-Carl Rivard, actuaire chez Trinome Conseils, présente, à titre d'actuaire du RREEUL, l'état de la situation financière en date du 31 décembre 2016 et du 31 décembre 2017.

De l'information sur le coût du service courant et du Fonds de stabilisation est également donnée ainsi que sur les cotisations d'équilibre qui sont versées pour capitaliser le déficit.

5.2 Rendement du Régime

Mme Hélène Bond, gestionnaire, Placements au Bureau du Fonds commun de placement, fait état de la performance de la caisse en 2017 et au 30 juin 2018.

De l'information sur l'allocation de l'actif par rapport au portefeuille de référence est également donnée, et ce, pour chacun des volets.

5.3 Rapport financier audité

M. Martin Latulippe, à titre de secrétaire du Comité d'audit du RREEUL, présente et commente des extraits du rapport financier audité du Régime pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017.

Il présente également l'évolution, au cours des cinq dernières années, des principaux éléments de l'évolution de l'actif net.

6. **Données démographiques**

Le directeur du Bureau de la retraite, M. Martin Latulippe rappelle les services offerts aux participants et participantes du Régime. Quelques statistiques démographiques sont également présentées.

Concernant « *Mon Dossier en ligne* », il rappelle l'importance de consulter son relevé annuel.

7. **Amendements au Règlement du Régime**

Le secrétaire présente les amendements n^{os} 21 à 23 qui ont été ratifiés par les instances en 2017.

8. **Gestion des risques**

Le secrétaire indique qu'il s'agit d'un nouveau sujet prescrit à l'ordre du jour des assemblées annuelles. D'ici le 4 janvier 2019, le SEUL et l'Université doivent adopter une Politique de financement qui viendra établir certaines balises pour le financement du Régime.

9. **Indications portées au registre des intérêts**

Le président mentionne que les membres du Comité ont tous rempli une déclaration d'intérêts et une déclaration de confidentialité afin de respecter les renseignements personnels traités lors des réunions et de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les activités au Comité de retraite et les activités personnelles de chaque membre du Comité.

10. **Élection de représentants des participants**

Les représentants sont actuellement :

	<i>Membre actuel</i>	<i>Mandat</i>
Membre désigné par les participants actifs avec droit de vote	Luc Brouillette	2016-2019
Membre désigné par les participants actifs sans droit de vote	Frédéric Lebel	2017-2020
Membre désigné par les participants non actifs avec droit de vote	Fabienne Rivard	2016-2019

Membre désigné par les participants non actifs sans droit de vote	Suzanne Thivierge	2017-2020
---	-------------------	-----------

Aucun poste ne vient à échéance et l'assemblée ne demande pas la tenue d'élections.

11. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

12. Période de questions

Une question est posée sur les effets de la période de grève sur la situation financière du Régime et sur les prestations à payer.

13. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13 h 15.

Le secrétaire du Comité de retraite,



Martin Latulippe

Le 26 septembre 2019